

Communiqué du 9 mai 2024

Boue sur les routes. Qui est responsable ?

Météo humide, travaux des champs, les routes sont recouvertes de boue. Les accidents de voitures se font plus nombreux. Qui est responsable et qui doit nettoyer les voies après le passage des tracteurs ?

C'est à la même période tous les ans à la sortie des labours que les routes deviennent glissantes dû à l'épandage ou autre déplacement de machinerie agricole.

Les nombreux déplacements de la machinerie agricole du fait des semences ou de l'épandage de fumier, conjugués à un temps pluvieux, conduisent à laisser de la terre sur les routes, les rendant glissantes. Si un agriculteur salit la route, il doit aussitôt signaler le danger par des panneaux et dans les meilleurs délais, procéder au nettoyage, sinon il se met en infraction.

Nous vous demandons votre coopération afin d'éviter que cela se produise sur nos routes rurales à Saint-Valentin.

Merci à tous les agriculteurs pour votre collaboration et votre bienveillance envers la communauté.



Concours Printemps 2024



Chères citoyennes et chers citoyens, nous sommes présentement dans la période de l'année où nous voulons planter des fleurs annuelles et accrocher des paniers floraux.

Cette année la municipalité a décidé de reprendre le concours pour créer un engouement de participer à la vie municipale. Mettre le rouge à l'honneur pour créer un effet spectaculaire dans notre milieu.

Le concours est le suivant :

- Vous devez planter, accrocher, suspendre ou présenter à l'intérieur des limites de votre terrain, au minimum **deux éléments de couleurs rouges à l'avant de votre résidence**. Un panier, une jardinière ou un pot, des fleurs de couleurs rouges pour pouvoir être admissible au concours.

Les délais sont les suivants :

- La date limite du concours sera à 20h, le 6 juin 2024
- Les 3 gagnants se feront au hasard parmi tous les participants
- Le dévoilement des gagnants sera 11 juin 2024 sur le Facebook et par la suite sur le communiqué municipal.

Les prix sont les suivants :

- Les 3 gagnants auront un certificat cadeau de 50\$ chez :
 - Home Hardware, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix
 - Rona quincaillerie, Lacolle
 - Harnois, Lacolle
 -

Pour participer c'est **très facile**, vous devez avoir un aménagement qui comporte **deux éléments rouges** et nous envoyer une photo par courriel à : reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca **ou venir les porter à la municipalité durant les heures de bureaux**



Horaires Estival des Écocentres

Voici les horaires pour l'ensemble des sites.

	Dim.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Iberville		8h à 16h	8h à 16h			8h à 16h	9h à 16h
Saint-Luc			8h à 16h	8h à 16h	8h à 18h	8h à 16h	9h à 16h
Lacolle					8h à 16h		9h à 16h
Saint-Rémi*				10h à 18h		8h à 16h	9h à 16h

*entrepreneurs non admis à l'écocentre Saint-Rémi

Gros rebuts

Collecte mensuelle des gros rebuts non valorisables (prochaine collecte 13 mai)

Matières acceptées mise en bordure de la route

- Chaise d'ordinateur
- Divans, fauteuils, causeuses, poufs, etc...
- Matelas et sommiers
- Tapis *
- Toiles de plastique, de vinyle ou de piscine * coupés, roulés et attachés en rouleaux aux dimension maximales suivantes :

* Longueur maximale de : 1 mètre / 4 pieds

* Diamètre maximal : 30 cm / 1 pied

Centre d'Action Bénévole de la Frontière

Le CAB offre un service de repas à domicile, les mardis et jeudis. Les menus varient à toutes les semaines. Si vous voulez avoir le menu, vous pouvez les contacter au : (450) 246-2016
Nous avons aussi le menu du mois de mai à la Municipalité de Saint-Valentin.

Prix des repas

Repas chauds complets livrés	10.00\$
Soupe ou dessert `	2.00\$
Repas congelés livrés <i>ou</i> ramassage au Centre	7.00\$

Permis de feu à ciel ouvert

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert et conformément au Règlement 497. Ce permis, valide pour une période de 3 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. ***Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.*** Tous les feux à ciel ouvert doivent être autorisés par la municipalité **5 jours avant** la date prévue.

Vous pouvez nous rejoindre au (450) 291-5422

Heures de bureau : lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Journée de l'arbre et de l'environnement

La ***Journée de l'Arbre*** aura lieu samedi 18 mai, de 10h à 12h au garage municipal.

Veillez noter que 5 plants sont réservés par propriété, si vous en désirez plus, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser avant le 14 mai prochain, simplement en communiquant au bureau municipal au (450) 291-5422.

Vous aurez la possibilité d'obtenir l'emblème floral de la Municipalité soit le « Cœur Saignant » au coût de 10.00\$ / chacun, une limite de 2 plants par adresse civique.